

Franck Prazan :

"Il faut préserver le fragile écosystème qui permet à la France d'exister dans la vie artistique et culturelle mondiale."

Ancien directeur général de Christie's France, Franck Prazan dirige la galerie Applicat-Prazan. Membre du Syndicat National des Antiquaires (SNA) et du Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA), c'est notamment un spécialiste reconnu de l'École de Paris des années 50. Il estime que l'augmentation de la TVA à l'importation risque de rompre les équilibres qui permettent à la France de peser dans le marché mondial de l'art.

Que pensez-vous du projet de relèvement à 10 % du taux TVA à l'importation des œuvres d'art ?

Il faut tout d'abord lever une ambiguïté sémantique en précisant que cette TVA à l'importation sur les œuvres d'art est en réalité un droit de douane en ce sens qu'elle n'est pas récupérable. La TVA à l'importation limite mécaniquement la compétitivité des opérateurs français par rapport à leurs concurrents étrangers et fragilise l'ensemble du marché français de l'art. En préambule, il faut bien comprendre ceci : lorsque nous dénonçons les dangers de cette taxe, nous ne le faisons pas pour des raisons corporatistes. Nous ne réclamons pas des faveurs ou des passe-droits. Rappelons d'ailleurs que le commerce de l'Art ne bénéficie pas d'un avantage particulier puisque les transactions (qu'il s'agisse des marges de commerce, des commissions d'intermédiation ou des frais d'enchères) sont soumises au taux normal

de TVA, soit 19,6 % à ce jour, et 20 % comme annoncé à partir du 1er janvier 2014. Nous souhaitons seulement le maintien de règles permettant à la place française de rester attractive et compétitive par rapport aux places concurrentes, ce qui est l'intérêt bien compris de tous, notamment de l'État en matière de recettes fiscales. Il est à noter que la TVA à l'importation a été portée de 5,5 % à 7 % au 1er janvier 2012 et qu'elle est donc susceptible de doubler ou presque en 2 ans !

Selon vous cette augmentation de la TVA ne permettrait donc pas de générer des recettes fiscales supplémentaires ?

Il est même certain que cette augmentation sera contre-productive et qu'elle va aboutir à une contraction des recettes en raison de la baisse du nombre de transactions qu'elle entraînera inévitablement. En effet, avec la hausse envisagée, le taux français de TVA sur les



importations serait deux fois plus élevé que celui appliqué par le Royaume-Uni. Les collectionneurs français souhaitant importer un objet de grande valeur seront donc enclins à l'importer via le Royaume-Uni, puis à l'introduire en France, évitant ainsi la TVA française sur les importations. Car une fois entrées sur le territoire de l'Union européenne, les œuvres d'art circulent librement... Plutôt que d'augmenter les recettes fiscales, la délocalisation des ventes se traduira donc par autant de recettes fiscales en moins pour l'État français. D'autant que l'effet ne se limitera pas à une chute des recettes générées par la TVA à l'importation. Il faut aussi intégrer dans ce calcul les conséquences d'une baisse du volume d'affaires réalisé en France sur les autres prélèvements

"Toute mesure fiscale contrariant la constitution de collections privées va, à moyen et long terme, mettre en difficulté les musées français et affaiblir le prestige et le rayonnement culturel de notre pays."

quant à la spécificité du marché de l'art. Les promoteurs de cette augmentation n'ont à l'évidence pas bien saisi qu'en matière d'art, les importations sont bénéfiques au plan économique et fiscal, ainsi bien sûr qu'au plan culturel et patrimonial, comme l'a, en revanche, bien compris le ministère de la Culture. C'est contre-intuitif, mais en matière d'œuvres et objets d'art, contrairement au secteur manufacturier, un pays s'enrichit de ses importations, et s'appauvrit de ses exportations. Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, les dotations des musées ont en effet été dramatiquement réduites. Si bien que l'enrichissement des collections va dépendre encore plus qu'auparavant des dons, legs et datations provenant des collectionneurs privés. Toute mesure fiscale contrariant la constitution de collections privées va donc, à moyen et long terme, mettre en difficulté les musées français et affaiblir le prestige et le rayonnement culturel de notre pays. C'est cela que nous voulons expliquer: en dénonçant les effets d'une augmentation de la TVA à l'importation, nous n'agissons pas comme de vulgaires boutiquiers, nous ne cherchons pas à préserver nos marges ou à échapper à l'impôt... Nous souhaitons bien plutôt préserver le fragile écosystème qui permet à la France de continuer à exister dans la vie artistique et culturelle mondiale. ■

*Propos recueillis
par Christophe Blanc*

REPÈRES

● En 2012, le marché français de l'art représente un chiffre d'affaires de 2,4 milliards € (soit une baisse de près de 13 % en valeur par rapport à 2011) et constitue le 4^e marché mondial après le Royaume-Uni, la Chine et les États-Unis.

● Le marché de l'art apporte une importante contribution économique à l'économie française, avec 52 500 emplois dans le secteur des maisons de ventes et des marchands d'art.

● Les marchands d'art et les maisons de vente aux enchères ont dépensé 645 millions € en services spécialisés auxiliaires en 2012, soutenant indirectement environ 8 650 emplois.

● Le marché français de l'art a directement contribué aux recettes fiscales du Gouvernement français à hauteur de 1,1 milliard € au moins en 2012.

● En 2012, la France a été un exportateur net dans le secteur de l'art, avec 1,4 milliard € d'exportations contre 468 millions € d'importations, soit un excédent commercial de 976 millions €.

● Les échanges extracommunautaires dominent le commerce de l'art. En 2012, les importations extracommunautaires ont représenté 77 % de toutes les importations d'art en France.

● Bien que conçue pour harmoniser les conditions commerciales sur les marchés de l'art dans l'UE, l'imposition de la TVA sur les importations a eu des conséquences négatives. Ainsi, beaucoup de collectionneurs d'art choisissent d'installer leurs collections hors de l'UE; ceux qui importent des objets d'art dans l'UE passent souvent par le point d'entrée le moins coûteux, à savoir le Royaume-Uni, qui applique une TVA de 5 % sur les importations. L'exil des ventes, pèsera sur l'emploi, non seulement sur le marché de l'art en soi, mais également dans les secteurs d'activité connexes soutenus par le commerce et dans le tourisme culturel. ■

que sont l'impôt sur les sociétés, la TVA sur la marge, la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés, la Contribution à la Maison des Artistes, sans oublier, de façon indirecte, l'impôt sur le revenu payé par les artistes et leurs ayants droit sur le droit de suite résultant de la revente des œuvres d'art importées... Sans oublier l'effet sur l'emploi! Car le secteur de l'art génère aussi des dizaines de milliers d'emplois tant directs (52.000) qu'indirects. Or, ces emplois sont également financés par les œuvres d'art importées et vendues en France.

Comment expliquer alors qu'un tel projet voit le jour?

Nous sommes visiblement confrontés, depuis des années, à une incompréhension par certains services de l'État